

Vendredi 28 juin, opération « Light off » organisée par Extinction Rebellion 22

Plusieurs membres d'Extinction Rebellion 22 ont mené une action non violente « Light Off » jeudi 27 juin à 2 heures du matin dans la zone commerciale de Languieux et le centre-ville de Saint-Brieuc. Munis de perches, ils ont éteint les éclairages extérieurs de 33 boutiques et collé une note d'information sur les vitrines pour sensibiliser les commerçants et les inciter à respecter la loi.

L'éclairage

artificiel est une source de perturbation pour la biodiversité (modification du système proie/prédateur, perturbation des cycles

de reproduction, des migrations...) et représente un gaspillage énergétique considérable.

L'article

L.583-1 du code de l'environnement du 12 juillet 2010 ainsi que

l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la réduction des nuisances lumineuses prescrivent l'extinction des éclairages artificiels la nuit entre 1 heure et 7 heures du matin.

Des

opérations « Light off » ont également été organisées en juin et juillet dans les villes de Lamballe, Dinan et Lannion.

D'autres actions de ce type auront lieu dans les Côtes d'Armor dans les mois à venir pour que tous les commerces prennent conscience de l'enjeu et fassent la démarche d'éteindre par eux

même leurs éclairages artificiels la nuit.

En

Bretagne, en France, et partout dans le monde, la mobilisation doit

se poursuivre et croître, pour aboutir à une prise de conscience

massive et à la mise en œuvre de la transformation formidable qui

s'impose pour défendre le vivant. Nous invitons chaque être humain à se joindre à nous, à entrer en rébellion, pour ne plus

se contenter de regarder brûler notre maison.

Contexte :

Lancé le 31 octobre 2018 à Londres, Extinction Rebellion est désormais présent dans une cinquantaine de pays.

***Extinction Rebellion France** (abrégié XR France) est la branche française du mouvement international. XR France a commencé à s'organiser à partir de novembre 2018 et est officiellement **entré en rébellion le 24 mars 2019**. Elle a organisé depuis plusieurs actions de désobéissance civile. Extinction Rebellion s'appuie sur **dix principes**, qui incluent : l'action non violente, le respect des individus et une participation équitable, l'autonomie et la décentralisation pour une mobilisation de masse organisée, la construction d'une culture régénératrice favorisant la résilience.*

***Extinction Rebellion 22** est née le 11 mai 2019 à Saint-Brieuc. Des groupes de citoyens se forment actuellement dans plusieurs villes et villages des Côtes d'Armor pour porter la rébellion.*

Les revendications :

1. La reconnaissance de la gravité et de l'urgence des crises écologiques actuelles et une communication honnête sur le sujet ;

2. La réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre pour atteindre la neutralité carbone en 2025, grâce à une réduction de la consommation et une descente énergétique planifiée ;

3. L'arrêt immédiat de la destruction des écosystèmes océaniques et terrestres, à l'origine d'une extinction massive du monde vivant ; La création d'une assemblée citoyenne chargée de décider des mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs et garante d'une transition juste et équitable.

4. La création d'une assemblée citoyenne chargée de décider des mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs et garante d'une transition juste et équitable.

Pour en savoir plus

– Sur XR France :

<https://extinctionrebellion.fr>

; <https://www.facebook.com/xrfrance/>

–

Sur XR Bretagne : <https://www.facebook.com/xrbretagne/>

–

Pour visionner la vidéo du Light Off :

<https://www.facebook.com/leCanardRefractaire>

–

Sur l'article L.583-1 du Code de l'environnement :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000022496023&idSectionTA=LEGISCTA000022496025&cidTexte=LEGITEX000006074220&dateTexte=20190704>

–

Sur l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/27/TREP1831126A/jo/texte>

Créons les

conditions d'un monde habitable pour les générations futures

*et
toutes les espèces vivantes.*